

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 :

➤ **Règlement 865 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la Ville de Prévost**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 865 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 6 OCTOBRE 2025.

Me Caroline Dion, notaire  
Greffière